

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2025349CS0404

Comité Syndical du 15 décembre 2025

Date de convocation : 2 décembre 2025
Date d'affichage : 16 décembre 2025

OBJET : Budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 : décision modificative n°3.

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de décembre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Espace Paul Dambier, rue des Bouvreuils à Champniers, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	48
Nombre de procurations au moment du vote :	3

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 est la suivante :

SDEG 16	DM n°3 2025
Code INSEE	Budget annexe "IRVE"

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	6 332,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	6 332,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 332,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	21 332,00 €
R-74748-01 : Participations autres communes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
R-74758-01 : Participations autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	910,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 410,00 €
R-75822-01 : Prise en charge du déficit du BA à caractère admin. par le BP	0,00 €	0,00 €	12 470,00 €	0,00 €
R-75888-01 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 060,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	12 470,00 €	11 060,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	21 332,00 €	12 470,00 €	33 802,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 332,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 332,00 €
D-13911-01 : Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux	0,00 €	14 332,00 €	0,00 €	0,00 €
D-139148-01 : Subv. inv. actifs amort. - Autres communes	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-139158-01 : Subv. inv. actifs amort. - Autres groupements	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-281752-01 : Amort. installations de voirie (mise à dispo)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	21 332,00 €	0,00 €	15 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	21 332,00 €	0,00 €	21 332,00 €
Total Général	42 664,00 €		42 664,00 €	

(1) y compris les restes à réaliser

BUDGET ANNEXE IRVE 2025 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2025 + BS 2025 n°1 + DM 2025 n°1 + DM 2025 n°2		DM 2025 n°3		Budget global 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	294 516,87	294 516,87	21 332,00	21 332,00	315 848,87	315 848,87
Investissement	1 539 908,62	1 539 908,62	21 332,00	21 332,00	1 561 240,62	1 561 240,62
Total	1 834 425,49	1 834 425,49	42 664,00	42 664,00	1 877 089,49	1 877 089,49
Différence	0,00		0,00		0,00	

Le Président

Précise :

- Que l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 était jointe aux convocations à la présente réunion.
- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Rappelle :

- Que pour rappel, les modalités de vote d'une décision modificative sont les suivantes : le budget est voté par nature :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - o sans les chapitres "opérations d'équipement".
 - o sans vote formel sur chacun des chapitres.

Concernant la décision modificative n°3 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 telle que présentée et détaillée, le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président soumet donc la décision modificative n°3 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 au vote.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

**51 voix pour
0 voix contre
0 abstention**

- **Approuve et adopte** la décision modificative n°3 du budget annexe Infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2025 telle que présentée.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.